

Le clin d'œil

Municipal

UN MONDE À PART
ET À PARTAGER



EN MANCHETTE

Parc régional Dufresne Val-David/Val-Morin : Inauguration du chalet d'accueil Anne-Piché



Le 31 mai dernier la Municipalité procédait à l'inauguration du chalet d'accueil Anne-Piché maintenant considéré comme une véritable porte d'entrée sur le parc régional Dufresne Val-David/Val-Morin.

Plusieurs partenaires, gens d'affaires et représentants des milieux politique, économique, social et culturel, sont venus souligner l'événement qui visait trois objectifs soit inaugurer officiellement le nouveau lieu d'accueil, remercier les gens d'affaires locaux fortement impliqués dans le projet et rendre hommage à la mémoire de la conseillère municipale Anne Piché décédée tragiquement l'an dernier au cours d'une activité de plein air.

Le préfet de la M.R.C., M. Ronald Provost, a profité de l'occasion pour rappeler l'importance d'une infrastructure telle que le parc en matière de développement ou de promotion de la région et Caroline Rioux, coordonnatrice de Loisirs Laurentides, a pris la parole pour expliquer brièvement le rôle de cet organisme qui agit à titre de partenaire dans la gestion et le développement du parc en collaboration avec la Municipalité.

Avec beaucoup de reconnaissance et au nom de tous les partenaires du projet, le maire Asselin a chaleureusement remercié les gens d'affaires qui ont participé à la construction du chalet d'accueil. À cet effet, la Municipalité a annoncé qu'une affiche présentant cette remarquable réalisation sera bien en vue, tout l'été, devant le bâtiment,

afin de mettre en valeur la contribution de plus d'une vingtaine de gens d'affaires et d'entrepreneurs ayant collaboré conjointement à une corvée communautaire où tous ont travaillé bénévolement. Sans compter la généreuse contribution de Maisons en bois rond Laurentien qui a vendu à la Municipalité la structure du chalet à un prix d'ami.

Le maire de Val-David a clos son discours en mentionnant que l'inauguration du chalet d'accueil, oui, représente une étape importante dans la concrétisation du projet du parc régional Dufresne mais que bien d'autres sont à venir : développement de nouveaux sentiers, d'un refuge, de secteurs pour le camping rustique et bien des ajouts qui valoriseront ce projet d'envergure porteur d'avenir pour Val-David et ses environs.

C'est avec l'émotivité dans le geste et dans la voix que l'événement s'est terminé alors que des membres de la famille et des amis de Anne Piché, en compagnie du maire et des conseillers municipaux, ont procédé à une coupure de ruban afin d'inaugurer officiellement le chalet qui portera désormais le nom de « chalet d'accueil Anne-Piché » en mémoire de cette citoyenne qui a investi et de son cœur et de son temps afin que ce projet devienne une réalité. Tous étaient fiers de rappeler cette foi qu'elle a elle-même partagée et qui, aujourd'hui, sert de moteur pour faire avancer le développement du parc tout en préservant les valeurs propres à Val-David.

LES BRÈVES DU CONSEIL MUNICIPAL

Session publique régulière tenue le 14 juin 2005

L'équipe des pompiers volotaires accueille deux nouveaux membres

Suite à une recommandation du directeur du Service des incendies, la Municipalité a procédé à l'embauche de messieurs Éric Martineau et Christian Quesnel à titre de pompiers volontaires. Leur entrée en fonction sera rendue officielle dans les prochains jours conditionnellement à une période d'essai de six mois.

Retrait du règlement concernant de nouvelles normes d'emprise et d'occupation du sol des bâtiments principaux

Le projet de règlement numéro 559 s'est vu retiré par le Conseil municipal le 14 juin dernier suite à l'attestation des résultats d'une demande de participation à un référendum formulée par 19 résidents de la zone 3-H, l'un des secteurs visés par les nouvelles normes d'implantation des bâtiments principaux que la Municipalité désirait réglementer. Quant aux cinq autres secteurs concernés par ce règlement, aucun résident ne s'est présenté le 30 mai dernier pour inscrire sa signature au registre.

Adoption d'un règlement permettant d'ajouter une classe d'habitation de style triplex dans un des secteurs du village

La problématique du logement est une préoccupation pour les membres du Conseil. C'est pourquoi, un tout nouveau règlement de zonage vient d'être adopté qui permettra d'ajouter une classe « habitation trifamiliale isolée », style triplex, à l'intérieur du secteur du chemin de l'Île de la Municipalité. Cette modification de zonage est principalement mise en place afin de favoriser, à l'intérieur du périmètre urbain, le développement de bâtiments comprenant deux logements ou plus, toutefois, en conservant l'homogénéité du secteur. Sans exclure la possibilité de construction d'habitations à loyer modique (HLM), d'autres secteurs sont

présentement à l'étude afin de revoir le zonage pour des bâtiments de style duplex et triplex, ce qui créera sûrement, au cours des prochaines années, une offre intéressante pour les citoyens actuels ou de futurs résidents désireux de s'établir dans ce type d'habitation.

L'équipe des camps de jour est de retour !

Les services de madame Héroïse Allard et ceux de six moniteurs ont été retenus cette année pour coordonner et animer les activités des camps de jour. Forte de l'expérience de l'an dernier, Mme Allard a débuté dans ses fonctions le 13 juin dernier alors que deux camps sont offerts soit l'un s'adressant au 6-12 ans et un autre spécialement conçu pour les adolescents requérant des services différents de ceux des plus jeunes en matière de loisir et de plein air.

Jeunesse Canada monde Appui d'une jeune val-davidoise

La Municipalité est heureuse d'appuyer Mme Maude Langevin-Charlebois jeune résidente de Val-David et candidate choisie pour prendre part à l'un des programmes d'échange jeunesse organisés par Jeunesse Canada Monde. Une contribution de 50 \$ sera versée à l'organisme qui l'ajoutera à la somme amassée jusqu'à maintenant par Mme Langevin-Charlebois qui doit recueillir au total 1 950 \$ afin de participer à un voyage d'échange en Inde. Ce geste de la Municipalité vise à encourager les actions de jeunes résidents désireux de développer leur potentiel et de devenir des citoyens responsables et impliqués dans leur milieu.

Une autre contribution pour la jeunesse

La Municipalité a également appuyé l'organisme de bienfaisance Parents uniques des Laurentides qui œuvre auprès des familles monoparentales et recomposées à faible revenu de la M.R.C. des Laurentides depuis maintenant 22 ans. Une somme de 200 \$ à être versée par la Municipalité servira à

venir en aide à des jeunes, âgés de 6 à 12 ans, en leur donnant la possibilité d'accéder gratuitement à une semaine de camp de jour.

Périodique d'information « Le clin d'œil municipal »

C'est avec enthousiasme que la Municipalité a conclu une entente avec le journal communautaire Ski-se-Dit permettant de mettre en place un périodique d'information municipale de quatre pages qui est maintenant encarté mensuellement dans le journal. Le projet pilote, d'une durée de sept (7) mois, fait partie du plan de développement des outils de communication que la Municipalité vise développer au cours des prochaines années. Informer la population des actualités, des nouvelles en provenance des services et autres sujets de l'heure concernant les affaires et activités municipales, est l'objectif premier de ce projet qui permettra aux conseillers et employés municipaux de transmettre de l'information en utilisant un outil adéquat et répondant à leurs besoins. La rédaction du périodique est sous l'entière responsabilité de la Municipalité qui verra également au choix des contenus. Un document d'essai a été publié en juin, et déjà, les commentaires sont très positifs quant à la réaction des citoyens.

Félicitations au Club Optimiste !

Le Conseil municipal a pris l'initiative d'appuyer financièrement l'activité du nettoyage des berges de la rivière du Nord qui en était à sa 4e édition cette année grâce à l'engagement et au professionnalisme dont a fait preuve le Club Optimiste de Val-David dans l'organisation de cette activité au fil des ans. L'appui financier qui totalise 500 \$ est versé au Club Optimiste afin de démontrer la volonté de la Municipalité à encourager les activités de plein air pour les clientèles telles que les jeunes et les familles. Ceci répondant tout à fait à la vision du Conseil municipal de promouvoir ce type d'activité au sein de la population.

URBANISME

LE P.I.I.A. : un outil pour préserver et embellir le milieu de vie

Par souci de planifier un milieu de vie de qualité, la Municipalité s'est doté d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Ceci implique que certains projets de construction, de rénovation ou de transformation d'immeubles, doivent faire l'objet d'une évaluation par le comité de consultation en urbanisme (CCU) et être autorisés par le Conseil municipal.

Le P.I.I.A. s'applique dans certains secteurs de la municipalité **seulement** : Domaine Chanteclair, Air pur, rue de l'Église, projet immobilier rue Dion et au niveau du secteur du chemin de l'île. Il touche les projets à caractère résidentiel et commercial tout particulièrement ceux qui se situent dans le centre du village perçu comme un noyau architectural à préserver.

Des critères de qualité

Le règlement concernant le P.I.I.A. est loin de constituer une barrière au développement et cherche plutôt à mettre en valeur les atouts urbains. Il vise à faire du milieu de vie un espace attrayant et de qualité. Plusieurs critères servent de base à l'évaluation de la qualité des projets soumis :

- Bâtiment principal : hauteur, largeur, superficie, marge de recul avant, matériaux de revêtement, façade, forme du toit, ouverture, saillies, atelier d'artiste, vitrine commerciale, style architectural, agrandissement
- Bâtiment complémentaire : dimensions et situation d'implantation, apparence architecturale
- Enseigne : forme, dimensions, hauteur, couleur, contenu du message, caractéristiques de l'écriture, mise en valeur du style architectural du bâtiment principal, masquage d'ornement et d'ouverture

- Aménagement de terrain : préservation des perspectives, liens piétonniers, paysagement, éclairage

Principaux travaux assujettis au P.I.I.A.

- Intervention ayant un impact sur l'apparence extérieure d'un bâtiment
- Nouvelle construction et agrandissement
- Démolition
- Construction de bâtiment complémentaire (cabanon, remise, garage)
- Aménagement extérieur
- Enseigne et affiche
- Travaux en saillie (balcon, galerie, véranda)

Procédure pour obtenir un permis

Dans un premier temps, vous devez transmettre votre demande à l'inspecteur municipal en fournissant les documents exigés par la Municipalité au niveau du P.I.I.A.

L'inspecteur municipal transmettra par la suite votre demande et les documents prescrits au comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui les évaluera selon les critères spécifiés dans le règlement sur les P.I.I.A.

Le CCU formule par écrit son avis relatif au P.I.I.A. présenté en recommandant l'acceptation, la modification ou le rejet du projet aux membres du Conseil municipal.

Après avoir considéré l'ensemble des éléments nécessaires, le Conseil approuve ou refuse par résolution le P.I.I.A. Dans le cas d'un refus, la résolution fait état des motifs expliquant cette décision.



APRÈS



AVANT

Lorsque le P.I.I.A. est autorisé par le Conseil, l'inspecteur municipal émet le permis ou le certificat.

Pour en connaître davantage sur le règlement concernant le P.I.I.A. et les critères qui s'y rattachent, vous êtes prié de vous informer auprès du Service de l'urbanisme en communiquant au (819) 322-2900 poste 229.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

BRÛLAGE DOMESTIQUE, une question de responsabilité

Saviez-vous que près du quart des incendies de forêt sont allumés par des brûlages domestiques? En avril et en mai les brûlages causent la moitié des incendies forestiers sans compter qu'au printemps seulement quelques heures d'ensoleillement suffisent pour assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface et rendre la forêt avoisinante extrêmement vulnérable. Imaginez alors ce qui peut arriver en été.

Voilà pourquoi, dès qu'il est disponible, vous êtes fortement invité à consulter l'indice de danger afin de connaître les risques d'incendie en forêt. Il en va peut-être de votre vie et de celle de tous les petits animaux qui habitent les zones forestières. Songez-y! Il existe trois façons de vous renseigner à cet effet soit en vous rendant sur le site Web de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) à www.sopfeu.qc.ca, en vérifiant l'affichage sur les panneaux installés le long de la route 117 aux limites de l'entrée du village ou encore en communiquant directement avec la Municipalité au (819) 322-2900.

Permis de brûlage

Afin de procéder au brûlage de matières diverses ou encore pour allumer un feu de joie, vous devez obtenir au préalable un permis par le biais de la Municipalité. Il est gratuit et est valide pour une période déterminée. Des conditions s'appliquent. Renseignez-vous en communiquant au (819) 322-2900.

Aucun permis n'est toutefois nécessaire dans le cas de l'allumage d'un feu dans un contenant (baril, foyer de pierres, briques ou métal et réservoir incombustible), recouvert d'un grillage pare-étincelles ou d'un couvercle.

BIBLIOTHÈQUE

LE TOP 10 DU MOIS

- Les chevaliers d'émeraude - *Anne Robillard*
- Soutien-gorge rose et veston noir - *Rafaële Germain*
- Eva - *Lucie Pagé*
- Balle de match - *Harlan Coben*
- Le chiffre de l'alchimiste - *Philip Kerr*
- Anges et démons - *Dan Brown*
- Signe suspect - *Patricia Cornwell*
- Le temps de l'amour - *Colleen McCullough*
- Aigues brunes - *Patricia Swerling*
- Les soupes célestes - *Jacques Savoie*

PAR LE GRAND BOUT de la lorgnette

Vous êtes invités à découvrir la voûte céleste. En compagnie de la toute sympathique et expérimentée équipe d'astronomes amateurs, venez explorer le ciel étoilé qui fascine les hommes depuis la nuit des temps. C'est à 20 heures, le 16 juillet prochain, que le tout débutera par une série de mini-conférences qui se tiendront à la bibliothèque. Une fois la nuit tombée, les astronomes équipés de leurs télescopes vous feront découvrir le ciel par le grand bout de la lorgnette.

EN VISITE À VAL-DAVID: L'illustrateur de l'Al-Qatrum de Bryan Perro

Dans le cadre des activités du Club des Aventuriers du Livre, le clan de la bibliothèque accueillera le 17 août prochain, à 18h30, Alexandre Girard, l'illustrateur de l'Al-Qatrum, bestiaire de créatures mythologiques meublant l'univers captivant d'Amos Daragon, créé par Bryan Perro.

Au cours de cette rencontre, l'artiste-illustrateur parlera de la réalisation de cet ouvrage et de l'interaction avec l'auteur. À travers les méandres de sa démarche, il tentera de faire découvrir aux jeunes le plaisir de créer et la valeur de l'effort.

Suivra ensuite une période de questions et une discussion sur la mythologie et l'importance des mondes fantaisistes omniprésents dans l'imaginaire de l'homme à travers les âges.

Le Club des Aventuriers du livre : des jeux, des concours tout l'été et surtout une foule de livres captivants pour les 6 à 12 ans !



TRÉSORERIE

3^e VERSEMENT des taxes foncières

Le troisième et dernier versement des taxes municipales annuelles est dû le **15 août 2005** et peut être effectué selon les modalités suivantes :

- Auprès de toutes les succursales et guichets automatiques ou par le service Internet (ACCES D) des Caisses populaires Desjardins moyennant les frais de perception de ces établissements et en tenant compte des délais propres à ces transactions ;
- Auprès de certaines autres institutions financières participantes selon des conditions déterminées par elles (à vérifier auprès de votre institution financière) ;
- Par chèque postdaté, en inscrivant le numéro matricule à l'endos du chèque livré directement à l'hôtel de ville ou par la poste au 2579, rue de l'Église, Val-David (Québec) J0T 2N0. **Attention au délai !** Vous devez vous assurer que le paiement soit reçu à nos bureaux à la date d'échéance.
- Par paiement direct (Interac) directement à l'hôtel de ville au 2579, rue de l'Église.
- Par la firme PERCEPTECH INC. Moyennant certains frais : vérifier les détails sur Internet à perceptech.ca ou en composant le 1-800-461-1333.

Pour éviter toute pénalité, votre paiement doit être délivré au plus tard le 15 août 2005. Aucun retard ne sera accepté. Pour de plus amples renseignements concernant le 3^e versement des taxes foncières, prière de communiquer avec Nadine Bonneau au Service de la taxation au (819) 322-2900 poste 224.

CHANGEMENT d'adresse

Dans le but d'assurer un meilleur service à la clientèle et de maintenir à jour le plus fidèlement possible les différentes bases de données de la Municipalité, le Service de la trésorerie demande aux résidents et aux gens d'affaires de bien vouloir faire connaître, dès que cela est possible, leur changement d'adresse que ce soit pour une résidence et/ou un commerce. Prière de communiquer vos informations par la poste ou encore via Internet à taxation@valdavid.com

LOISIRS ET CULTURE

FERMETURE TEMPORAIRE du parc Léonidas-Dufresne

Tel qu'il a été annoncé lors de la session publique du Conseil tenue le 10 mai dernier, la Municipalité a fait l'acquisition de modules de jeux qui seront installés au parc Léonidas-Dufresne. Afin de procéder à la période d'aménagement nécessaire à toute bonne installation, veuillez noter que l'accès au parc sera restreint du 7 juillet au 15 juillet au plus tard. Un petit mal pour un grand plaisir à venir grâce à ces aires de jeux expressément développés pour les tout-petits et les enfants de 6 à 12 ans.

JOUR DE FÊTE le 17 juillet

Afin de souligner les nouveaux aménagements installés au parc Léonidas-Dufresne, la Municipalité organise une activité qui se tiendra le 17 juillet prochain à 13 h 15. L'événement débutera avec une courte cérémonie protocolaire qui sera suivie d'une fête organisée pour l'occasion. La Troupe de cirque Cirrus-Cirkus qui sera sur place à partir de 13 h 30 animera l'après-midi qui s'annonce des plus colorés. Dès 16 h, la Troupe de cirque laissera place à un spectacle surprise... Promesse d'amusement garantie !

NOUVEAU CENTRE DE diffusion et de création artistique

Le 25 juin dernier a eu lieu le lancement et l'inauguration du local des artistes « LézArts » et de sa programmation estivale 2005. Ce regroupement d'artistes, pour lequel la Municipalité contribue financièrement au niveau de la location d'un espace de création et de diffusion artistique, sera ouvert tous les samedis, de 10 h à 16 h, et ce tout au long de l'été. Des ateliers, des performances, des spectacles et des démonstrations seront offerts et présentés au public amateur d'art et de culture qui grâce à cette initiative pourra découvrir le potentiel et la richesse culturelle locale. Pour plus d'information concernant LézArts communiquer avec Marie-Josée Larouche au (819) 322-5246.

ACTIVITÉS en hausse de popularité

SOCCER

De loin l'activité la plus populaire, le soccer est en pleine effervescence chez nous particulièrement auprès de la clientèle adulte. Trente hommes et 20 femmes se sont inscrits pour la saison estivale. Du jamais vu. Vous avez le goût de les encourager ? Rendez-vous le lundi et le mardi soir au terrain de soccer situé au parc Dion.

CAMP ADO

Autre activité à fort taux de participation : le camp de jour ado. Une vingtaine d'adolescents participent au nouveau camp mis en place volontairement pour eux. Activités stimulantes et aventures les attendent tout au long de l'été. Tommie-Anne Côté et Frédéric Paquin, les deux moniteurs du camp de l'édition 2005, invitent les adolescents qui pourraient être tentés de vivre cette expérience à communiquer avec eux puisque quelques places sont encore disponibles. À qui la chance ! Pour s'inscrire communiquer avec le Service des loisirs et de la culture au (819) 322-2900 poste 231.

ATELIERS de danse

Afin d'occuper les enfants pendant votre parcours au Marché d'été, la Municipalité vous offre l'opportunité d'inscrire votre progéniture à des ateliers de danse créative pour les enfants âgés de 5 à 10 ans. Sonya Bellefeuille, professeur de danse, accueillera les jeunes danseurs tous les samedis matin du 2 juillet au 6 août inclusivement. Les coûts des ateliers sont de 10 \$ payables sur place et ceux-ci se tiendront à la salle municipale sise au 1365, rue de la Sapinière, juste en haut du garage municipal. Les groupes seront divisés comme suit :

- de 9 h à 9 h 45 : 5-6 ans
- de 10 h à 10 h 45 : 7-8 ans
- de 11 h à 11 h 45 : 9-10 ans.

FÊTE NATIONALE : Merci à tous !

Le comité organisateur de la Fête nationale tient à remercier chaleureusement tous les commanditaires et les bénévoles qui ont collaboré de près ou de loin à cette activité : Métro Dufresne, Hôtel La Sapinière, Club Optimiste Val-David/Val-Morin, AFEAS, Cri du cœur, Fabrique St-Jean-Baptiste, Société d'histoire et du patrimoine, Service des incendies de la Municipalité, Maison du village, Réjean Paquin Sutton, Bourassa ltée et tous les autres !

TOURISME

LANCEMENT estival

Le Bureau d'accueil touristique de Val-David est fier de collaborer au lancement de deux outils promotionnels qui mettent en valeur les attraits et activités de Val-David. Dans l'un, c'est le côté guide touristique qui prime, dans l'autre, on chemine plutôt grâce à des parcours des plus intéressants et stimulants et ce même les jours de pluie...

Guide « VACANCES ET ESCAPADES »

Outil produit par le Bureau d'accueil touristique de la Municipalité depuis six ans, le guide « Vacances et escapades » est de retour cette année dans une version mise à jour et bonifiée. Il s'agit d'un outil fort utile lorsque l'on cherche non seulement à se divertir mais également à se loger et à se nourrir. Une carte routière bien documentée de même que les différentes thématiques font de cet outil de référence un incontournable pour le voyageur qui passe chez-nous et voire même pour le nouveau résident.

Dépliant-guide « DIRECTION VAL-DAVID »

Nouvel outil par excellence, initié par le journal Ski-se-Dit en édition hors-série, avec la collaboration de la Municipalité, c'est sur le thème des directions Été-Automne 2005 qu'est orienté ce document promotionnel qui s'adresse autant aux visiteurs qu'aux résidents de Val-David. Proposant une dizaine de parcours thématiques numérotés et illustrés tels que l'aventure, le plein air et l'original parcours Parapluie, « Direction Val-David » est la découverte de l'été pour qui désire partir à l'aventure des attraits du village.

Et si la pluie devenait propice à la sortie ...

Qui ne s'est pas demandé quoi faire un jour d'été quand il tombe des cordes à n'en plus finir... Ne cherchez plus ! « Direction Val-David » vous offre la possibilité de vous amuser même les jours gris où l'orage gronde... Comment ça fonctionne ? Rien de plus simple. Vous entrez chez les commerçants participants qui, les jours de pluie, accrocheront un joli parapluie « Direction Val-David » à leur porche. Et qui sont-ils ? Consultez le dépliant-guide « Direction Val-David » pour les connaître ou encore surveillez les commerces, auberges et autres endroits publics où sera accroché le parapluie en question et terminus ! Les gouttelettes peuvent bien tomber vous aurez de quoi vous divertir et oublier la grisaille parfois pénible de dame nature. Vous pouvez vous procurer un parapluie « Direction Val-David » en vous rendant directement au Bureau d'accueil touristique situé au 2501, rue de l'Église ou en composant le (819) 322-2900 poste 235.

ERRATUM

LICENCE pour les chiens

Lors de l'édition précédente du Clin d'œil municipal publiée en juin 2005 une erreur s'est glissée dans le texte de la capsule intitulée

« Règles et usages pour les amis à quatre pattes ». À la section « déclaration et licence » on aurait dû lire que le coût du permis est de 15 \$.



ENVIRONNEMENT

MONTÉE GAGNON : problématique du camionnage

Camions et résidents ne font pas toujours bon ménage et il est souvent nécessaire pour une municipalité de procéder par entente afin que chacun puisse jouir de ses droits et usages. Le dossier de la sablière située sur la montée Gagnon à Val-David en est un bel exemple.

Le 30 octobre 2003, la Municipalité ainsi que la corporation Gelco Transport, exploitante de la sablière et M. Paul Bouchard, propriétaire, procédaient à la signature d'un protocole d'entente qui se voulait le règlement d'un litige qui perdurait depuis des années concernant l'exploitation de la sablière par droits acquis et la restauration du site dans le but de développer un futur projet à caractère résidentiel. Plusieurs éléments étaient en cause au niveau de cette transaction :

- l'exploitation de la sablière qui doit être effectuée par phases à être déterminées dans un calendrier d'opération précis établi sur plusieurs années;
- la naturalisation du site par de la plantation d'arbres;
- un plan de réhabilitation complet des lieux à mettre en place à la finalité de l'exploitation de la sablière.

De plus, des engagements formels en lien avec la qualité de vie du secteur font partie intégrante de cette entente :

- Les heures où les employés de la sablière peuvent exercer leurs opérations;
- L'arrêt des activités les jours fériés;
- L'heure à laquelle les camions peuvent débiter leur circulation sur la montée Gagnon;
- Le nombre de camion et de déplacement permis.

Depuis déjà quelques semaines, la Municipalité reçoit de la part de résidents de la montée Gagnon des plaintes et des requêtes concernant le camionnage dans ce secteur rappelant les inconvénients que cette problématique amène. Les deux constats les plus représentatifs du problème étant le nombre de camions et les heures d'opération qui ne sont pas respectés par l'exploitant actuel qui possède plus de camions que le précédent ce qui produit dans le secteur de la montée Gagnon un flot de circulation et de bruit considérable par rapport aux années passées.

La Municipalité n'est pas demeurée sans agir dans ce dossier et procède actuellement à des démarches auprès de l'exploitant et du propriétaire de la sablière afin de solutionner le problème en question. De plus, elle procédera sous peu à l'embauche d'un surveillant qui verra à faire rapport à la direction générale du nombre de camions qui passent et à quel moment.

Les membres du Conseil municipal sont conscients de la patience que requière cette problématique pour les résidents du secteur de la montée Gagnon et de l'importance de rétablir l'équilibre entre la qualité de vie des citoyens concernés et les besoins des exploitants de la sablière. La Municipalité tient d'ailleurs par le présent article à informer la population qu'elle a l'intention de jouer son rôle dans cette affaire qui est de voir au respect du protocole d'entente signé en 2003 par tous les partis en cause.

Pour toute information concernant ce dossier, prière de communiquer avec M. André Desjardins, directeur général, au (819) 322-2900 poste 227 ou par courriel à andredesjardins@valdavid.com.

ÉRADICATION de l'herbe à poux

L'herbe à poux est une mauvaise herbe qui cause maintes allergies au Québec chaque année particulièrement au niveau de la rhinite allergique saisonnière communément appelée le rhume des foins.

On estime annuellement que l'herbe à poux occasionne des problèmes de santé à environ 10 % de la population et que plus de 500 000 québécois souffriraient tous les ans d'allergies respiratoires causées par son pollen; un seul plan pouvant produire des milliers de grains. L'exposition au pollen étant un facteur déclencheur de l'asthme il faut prendre au sérieux ce problème et collaborer à l'éradication de cette herbe afin de préserver la qualité de notre milieu de vie.

C'est au cours de la période estivale, particulièrement de juillet à la fin de septembre, que l'herbe à poux est le plus longtemps présente dans l'air tout particulièrement entre 7 h et 13 h.

La meilleure méthode d'éradiquer cette herbe fort nuisible à la santé est simple et non coûteuse et elle consiste à en arracher les plants. C'est pourquoi la Municipalité sollicite la collaboration de la population afin de mettre sur pied une campagne d'éradication de l'herbe à poux qui vise principalement à apprendre à identifier le plant, agir sur son terrain et le voisinage et, de façon plus générale, sensibiliser tous les citoyens ainsi que les employés municipaux à l'importance de l'éradication.

Toute personne intéressée à participer à cette campagne est priée de s'adresser au conseiller de l'environnement au (819) 322-2900, poste 241.



Comment joindre les services municipaux

HÔTEL DE VILLE

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
2579, rue de l'Église, Val-David
Tél. : (819) 322-2900
Télec. : (819) 322-6327
info@valdavid.com

BIBLIOTHÈQUE

Le mardi et le jeudi de 15 h à 20 h
Le mercredi et le vendredi de 15 h à 17 h
Le samedi de 11 h à 15 h
1355, rue de l'Académie, Val-David
Tél. : (819) 322-2900 poste 233
Télec. : (819) 322-6327
bibliotheque@valdavid.com

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Du lundi au jeudi et le dimanche de 9 h à 17 h
Le vendredi et le samedi de 9 h à 18 h
2501, rue de l'Église, Val-David
Tél. : (819) 322-2900 poste 235
Télec. : (819) 322-3204
tourisme@valdavid.com

Le clin d'œil municipal

Rédaction et coordination

Nathalie Arseneault
Division Greffe et Communications
Municipalité du Village de Val-David

Conception et réalisation graphique :

Nathalie Daviault
Caméléon Publi-Design

Impression et distribution :

Journal Ski-se-Dit

Photographie :

Municipalité de Val-David

Tirage

4 000 copies